

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

---

La SATT AxLR, en partenariat avec l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, l'Université de Nîmes, l'Université de Perpignan Via Domitia et le Collège Doctoral Languedoc-Roussillon lancent un appel à projets afin de détecter et de soutenir des projets réalisés dans les unités de recherche en Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines et Sociales appartenant au périmètre de la SATT AxLR.

Cet appel à projets concerne des projets en Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines et Sociales qui répondent à des besoins économiques/sociaux/sociétaux/environnementaux et présentent des perspectives d'applications et de partenariats avec le monde socio-économique.

L'appel à projets cible la thématique « Valorisation du Patrimoine » et a pour ambition de faire émerger des innovations permettant de faire connaître et mettre en valeur le patrimoine.

Cette thématique concerne le patrimoine dans son ensemble, elle n'est pas limitée au patrimoine local ou régional et recouvre toutes les catégories de patrimoine :

- Patrimoine culturel matériel mobilier (peintures, sculptures, monnaies, instruments de musiques, armes, manuscrits...) et immobilier (monuments, sites archéologiques...);
- Patrimoine culturel immatériel (traditions orales, arts du spectacle, rituels...);
- Patrimoine naturel (sites naturels ayant des aspects culturels).

Les projets peuvent ainsi porter par exemple sur des moyens de médiation permettant la découverte du patrimoine, la création de nouvelles offres de contenus ou d'usages de contenus, la dynamisation du patrimoine et l'implication des citoyens grâce aux outils collaboratifs et aux réseaux sociaux...

### 1.1. Conditions d'éligibilité

Cet appel à projets s'adresse à tous les personnels de recherche rattachés à un laboratoire en Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines et Sociales entrant dans le périmètre de la SATT AxLR (Cf. liste en annexe) souhaitant valoriser leurs résultats de recherche, leurs compétences ou leurs connaissances.

L'appel à projets est également ouvert aux résultats obtenus dans le cadre d'un partenariat de recherche avec des partenaires académiques ou privés.

Seules les candidatures respectant les conditions d'éligibilité suivantes pourront être évaluées et sélectionnées :

- Le projet doit être en adéquation avec la thématique « Valorisation du Patrimoine ».
- Le projet doit présenter un caractère innovant, c'est-à-dire répondre à un besoin actuellement non-satisfait et se différencier positivement des solutions existantes.
- Le projet doit présenter des perspectives d'applications et de partenariats avec le monde socio-économique.
- Le projet doit s'appuyer sur des hypothèses de travail fixées qui commencent à être transcrites en questions pouvant faire l'objet d'une étude terrain ou d'une application sur un objet spécifique.
- Le projet proposé ne peut pas excéder une durée de 36 mois.

### 1.2. Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les critères suivants (sans hiérarchisation de ceux-ci) :

- Qualité du projet : présentation détaillée du projet, faisabilité technique et économique, besoins en financement, calendrier ;

- Ressources humaines : engagement et motivation de l'équipe, expertises et compétences des porteurs et partenaires dans le domaine ;
- Innovation : nature de l'innovation (sociale, d'usage, technologique, d'organisation...) et degré d'innovation (innovation radicale ou amélioration de l'existant) ;
- Marché : identification des besoins et des solutions apportées, applications envisagées, partenariats socio-économiques potentiels ;
- Valorisation et impact : potentiel de retours en termes de développement économique, environnemental, sociétal et bénéfiques pour le laboratoire.

### **1.3. Accompagnement et financement**

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement sur-mesure, de l'expertise et des moyens de la SATT AxLR sur l'ensemble du processus de transfert :

- Mise en place de la meilleure stratégie de protection et assistance dans les démarches de protection de l'invention ;
- Développement de l'innovation pour la rendre plus attractive et adaptée aux marchés ;
- Identification des acteurs socio-économiques capables de diffuser l'innovation le plus largement possible / Création ou participation à la création d'une start-up.

Les projets retenus par la SATT AxLR bénéficieront notamment d'un financement jusqu'à 300 k€ pour couvrir les dépenses liées au projet. Seuls les coûts additionnels spécifiques au projet pourront être pris en charge, c'est-à-dire les dépenses qui n'auraient pas été engagées si le projet n'avait pas été entrepris. Les dépenses couvertes sont notamment :

- Les salaires des personnels recrutés pour le projet ;
- Les frais de mission ;
- Les frais de fonctionnement du laboratoire ;
- De la sous-traitance (prestations scientifiques, économiques, juridiques, etc.).

Les projets qui ne seront pas sélectionnés par la SATT AxLR pourront bénéficier d'un appui des services de valorisation des établissements pour être réorientés vers d'autres dispositifs plus appropriés.

## **2. PROCESSUS DE SOUMISSION ET DE SELECTION DES PROJETS**

---

### **2.1. Soumission des projets**

Les candidats doivent présenter leur projet au travers d'une fiche d'intention qui doit être renseignée de façon complète et être signée par le directeur de l'unité dont est issu le projet.

La fiche doit être envoyée à l'adresse suivante : [shs@axlr.com](mailto:shs@axlr.com) **avant le 15 janvier 2019 à 16h**. Un accusé de réception sera transmis en retour.

### **2.2. Evaluation des projets**

Après vérification de l'éligibilité des candidatures, les projets seront évalués selon les critères de sélection décrits précédemment. Le(s) porteur(s) de projet pourront être contactés pour une présentation détaillée du projet proposé afin d'approfondir la connaissance et l'appréciation du projet.

A l'issue de cette étape d'évaluation, l'ensemble des porteurs seront informés de la suite donnée à leur dossier avant le 28 février 2019.

### **2.3. Sélection des projets**

Les projets proposés au financement de la SATT AxLR seront présentés au Comité de Direction de la SATT AxLR qui valide la sélection et le type d'accompagnement en maturation du projet.

Les projets sélectionnés feront ensuite l'objet de la rédaction d'un dossier de demande de financement de maturation pour présentation au Comité d'Investissement de la SATT AxLR. Ils seront accompagnés dans cette démarche par un chef de projets de la SATT qui les assistera dans la construction du dossier final.

Pour tout investissement d'AxLR d'un montant supérieur à 120 K€, le Conseil d'Administration de la SATT AxLR reçoit l'avis du Comité d'Investissement et valide ce dernier avec ou sans condition préalable pour lancer l'investissement.

A l'issue de cette étape, les porteurs auront confirmation de la mise en œuvre ainsi que du montant alloué à leur projet.

### **2.4. Expertise et confidentialité**

Pendant toute la phase d'évaluation des projets, la SATT AxLR pourra avoir recours à des experts mandatés sur le projet pour disposer d'un éclairage plus précis sur certains aspects du projet (technologie, marché, propriété intellectuelle, etc.) ou pour évaluer globalement le projet. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, ces experts, choisis avec l'accord des porteurs, signeront un engagement de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêt.

Les personnes ayant accès aux dossiers de candidature sont tenues à la plus stricte confidentialité.

Les documents ne seront communiqués que dans le cadre de l'instruction du dossier.



## ANNEXE : PRÉSENTATION DE LA SATT AxLR

La SATT AxLR, Société d'Accélération du Transfert de Technologies de l'Occitanie Est a pour mission d'aider les laboratoires et leurs équipes dans la valorisation de leurs travaux et savoir-faire.

Le cœur de métier d'AxLR est la maturation de projets sur les plans juridique, économique, et scientifique/technologique. Ainsi AxLR, en partenariat avec les laboratoires, soutient financièrement, la maturation des technologies en apportant les moyens humains, techniques et financiers, mais en assurant également l'ingénierie des projets de transfert jusqu'à leur mise sur le marché.

Depuis le 1er janvier 2018, AxLR a intégré les activités de l'ex incubateur régional « Languedoc-Roussillon Incubation » ce qui lui a permis d'étendre ses activités de protection des inventions, de maturation et de transfert à l'accompagnement entrepreneurial qui intéresse près de 50 % des investissements de la SATT.

Entre 2013 et 2017, AxLR a soutenu 120 projets pour près de 33 M€, a signé 65 contrats de transfert et a contribué à l'émergence d'une cinquantaine de startups.

### Associés et partenaires de la SATT AxLR :

- Caisse des Dépôts et Consignations
- Centre National de la Recherche Scientifique
- Université de Montpellier
- Institut de Recherche pour le Développement
- Institut National de Recherche Agronomique
- Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
- Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
- Université de Perpignan Via Domitia
- Centre International d'Etudes Supérieures en Sciences Agronomiques
- Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
- Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier
- Université Paul Valéry de Montpellier
- Université de Nîmes
- Centre Régional Hospital-Universitaire de Montpellier
- Centre Régional Hospital-Universitaire de Nîmes
- IMT Mines Alès